

EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE

Société d'investissement à capital variable

Rapport annuel au 31 décembre 2025

I. Caractéristiques de l'OPC	3
II. Rapport de gestion	7
III. Informations réglementaires	11
IV. Gouvernement d'entreprise	15
V. Rapport du Commissaire aux Comptes	16
VI. Comptes annuels	20
VII. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	52

I. Caractéristiques de l'OPC

Société de gestion par délégation

ECOFI INVESTISSEMENTS - 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex

Dépositaire

CACEIS BANK France - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 MONTRouGE

Classification

Néant.

Catégories de parts/actions

Libellé	Code ISIN	Affectation du résultat	Affectation des plus-values
Part H	FR0000097560	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Part P	FR0013234283	Capitalisation	Capitalisation
Part I	FR0013242112	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion

L'OPC a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans et selon une approche ISR, une performance supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 3-5 ans + 50% FCI EMU 200.

L'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC. L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence composite de la Sicav est le suivant :

Néanmoins, il est rappelé que la gestion de l'OPC n'est ni indiciel ni à référence indicelle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 ans (cours de clôture et coupons nets réinvestis) est un indice composé uniquement d'émetteurs privés de la catégorie « titres d'investissement », c'est-à-dire ayant une notation supérieure ou égale à BBB- / Baa3 (S&P / Moody's) libellés en euro. Son code Bloomberg est LEC3TREU Index.

Il est calculé coupons réinvestis et disponible sur le site : <https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-barclays-indices>.

A la date d'entrée en vigueur du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice FCI EMU 200 est un indice actions. Il mesure la performance du marché de la zone Euro des grandes et moyennes capitalisations sur la base d'un panier de 200 émetteurs. Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Fair Cost Index (FCI). Le code Bloomberg est : FCIEMU2N.

L'indice est disponible sur le site : <https://faircostindex.fr>.

L'administrateur FCI est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA..

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, ECOFI Investissements dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

• Stratégie extra-financière

L'univers d'investissement initial est composé :

- d'actions des pays de la zone Euro émises par des entreprises de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques et faisant partie du périmètre d'analyse ESG de MSCI ESG Research ;
- d'instruments de taux (obligations classiques, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire), libellés en euros et émis par un Etat souverain et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou OCDE, couverts par l'analyse ESG de MSCI ESG Research.

L'OPC intègre de façon systématique une analyse ESG de cet univers d'investissement qui influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit.

Cette analyse est menée selon notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME (Planète, Résultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement) et porte sur 90% minimum du portefeuille (hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaires). Elle conduit à réduire l'univers d'investissement initial du fonds de 25% minimum.

Notre méthodologie PRISME se caractérise par une approche équilibrée et engagée dans les trois domaines, Environnement, Social et Gouvernance. Elle permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier et repose sur les trois principes suivants :

Une sélection des émetteurs selon leur note PRISME

L'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur notre méthodologie propriétaire PRISME qui conduit à attribuer une note PRISME aux émetteurs, comprise entre 0 et 10 (10 étant la meilleure note), au sein de laquelle les trois domaines E, S et G sont équipondérés.

Pour déterminer les notes E, S et G qui composent à parts égales la note PRISME, l'équipe ISR s'appuie sur l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research au sein de laquelle elle surpondère 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

A titre d'exemple, les critères suivants sont retenus dans l'évaluation ESG des émetteurs fournie par l'agence de notation: politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes, ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies.

La note PRISME obtenue permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés).

L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Une politique d'exclusions sectorielles et normatives

A travers l'application de notre méthodologie propriétaire PRISME, l'OPC exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Une politique d'exclusion des émetteurs controversés

Pour les émetteurs privés, les controverses sont évaluées sur une échelle de 1 à 5 et sur la base de 3 critères : gravité, implication et réaction de l'entreprise. Notre méthodologie propriétaire PRISME privilégie la gravité et la réaction de l'entreprise et favorise les émetteurs qui démontrent une volonté de s'améliorer avec des actions concrètes et impactantes. Pour les émetteurs souverains, notre méthodologie s'appuie sur l'indicateur « Promotion of democratic institutions » de MSCI ESG Research.

A l'issue de cette analyse, les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.

Dans le cadre de sa démarche PRISME, Ecofi Investissements s'engage à intégrer des critères extra-financiers en couvrant l'ensemble des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Cette approche vise notamment à atteindre plusieurs objectifs clés auprès des entreprises :

-Environnement : Ecofi Investissements incite les entreprises à élaborer des stratégies climatiques ambitieuses, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, pour limiter le réchauffement planétaire et lutter contre le dérèglement climatique. Nous soutenons également les sociétés dans l'intégration des enjeux liés à la biodiversité au sein de leur modèle opérationnel, en promouvant une gestion responsable des ressources naturelles afin de réduire les pressions exercées par les activités humaines, ainsi qu'à travers des mesures de préservation, de protection et de restauration des écosystèmes.

- Social : Notre engagement vise à inciter les entreprises à améliorer le bien-être de leurs employés en promouvant un dialogue social constructif, en instaurant des mesures renforçant la santé et la sécurité au travail et en favorisant la formation de leurs salariés. Nous les encourageons à lutter contre toute forme de discrimination et à intégrer des considérations relatives à l'impact social de leurs activités sur les communautés locales. Par ailleurs, nous soutenons une transition juste, conforme aux normes internationales (OCDE, Global Compact, OIT, etc.), veillant à ce qu'aucun individu ne soit

laissé pour compte.

- **Gouvernance** : Ecofi Investissements promeut l'établissement de structures de contre-pouvoir efficaces au sein des conseils des entreprises, ainsi que la diversité à tous les niveaux hiérarchiques. Nous insistons sur l'importance de l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les systèmes de rémunération des dirigeants, tout en encourageant les entreprises à s'acquitter de leur « juste part » en matière de responsabilité fiscale.

La méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec cette méthodologie mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur les pratiques environnementale, sociales et de gouvernance des émetteurs. Par ailleurs, même si des éléments prospectifs sont intégrés dans la méthodologie, anticiper l'apparition de nouvelles controverses reste difficile et peut entraîner une revue du profil de durabilité d'un émetteur.

Une présentation détaillée de notre méthodologie propriétaire PRISME est disponible sur notre site internet : <https://www.ecofi.fr/telecharger/pub/2254/code-de-transparence>

• [Stratégie financière](#)

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la politique de gestion est discrétionnaire. Le portefeuille est largement flexible sur les grandes classes d'actifs au sein des marchés de la zone Euro et bénéficie de la stratégie de gestion proposée par ECOFI Investissements en fonction des perspectives macro-économiques, déterminant ainsi l'allocation d'actifs adéquate. La gestion a un caractère actions en cas d'anticipation à la hausse de cette classe d'actifs, ou taux dans le cas contraire, voire monétaire dans les situations de crises ou de troubles.

• [La composante actions du portefeuille](#)

Au sein de l'univers d'investissement filtré en amont en application des principes de la gestion ISR, la sélection des valeurs composant la poche actions repose sur un outil d'allocation statistique développé par la société de gestion prenant en compte la performance des valeurs de l'univers filtré, leur volatilité et les corrélations entre elles afin de retenir les valeurs dont le comportement se rapproche de l'indice Euro Stoxx. La SICAV peut être exposée, jusqu'à 100% maximum de son actif net, aux marchés actions de la zone Euro. L'exposition est proche du maximum quand les marchés actions sont jugés attractifs et avec des potentiels de valorisation ; elle est proche de son minimum quand le gérant allocataire anticipe la dégradation de ces mêmes marchés. Les prévisions macro-économiques mondiales élaborées par la société de gestion servent de base à la détermination des allocations géographiques et sectorielles préconisées par le gérant allocataire.

• [La composante taux du portefeuille](#)

La SICAV peut également être exposée, jusqu'à 100% maximum de son actif net, aux marchés de taux de la zone Euro et/ou OCDE. L'exposition est proche du minimum en période de hausse des taux et lorsque l'exposition actions est privilégiée, et proche de son maximum dans le cas contraire.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans l'OPC sont listés ci-après :

- **Risque de perte de capital** : L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents actifs et classes d'actifs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les instruments et/ou les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner des pertes d'opportunités et une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque action** : Risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de l'évolution des marchés actions.
- **Risque de taux** : Risque d'une baisse de la valeur des instruments de taux détenus, et donc de la valeur liquidative, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Ainsi, la valeur liquidative est susceptible de baisser, soit en cas de hausse des taux si la sensibilité du portefeuille est positive, soit en cas de baisse des taux si la sensibilité du portefeuille est négative.
- **Risque de crédit** : Risque lié à la probabilité de voir un émetteur faire défaut, c'est-à-dire de ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés envers les tiers, ou encore de voir la note d'un émetteur se dégrader. La survenance d'un tel défaut ou la simple perception par le marché d'un accroissement de cette probabilité, peuvent entraîner une baisse de la valeur de l'émetteur et donc de la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque de liquidité** : Difficulté à vendre rapidement et dans de bonnes conditions les actifs détenus, ce qui peut affecter la valeur de l'OPC. Ce risque n'est pas identiquement présent selon les marchés et/ou les classes d'actifs.
- **Risque de change** : Risque de l'impact sur le portefeuille de la variation des taux de change entre la devise dans laquelle l'OPC valorise ses actifs et les monnaies utilisées pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et/ou aux produits structurés. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être

limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

- **Risque lié aux titres dits « spéculatifs » (haut rendement) et/ou non notés :** l'OPC doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours aisément liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur des actions de l'OPC peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur de ces titres en portefeuille baisse.
- **Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :** Une obligation convertible est un instrument de dette hybride, qui intègre à la fois, un risque lié à la qualité de la signature de l'entreprise émettrice (« crédit »), représentée par la valeur nue de l'obligation (valeur de remboursement en l'absence de conversion en action) et un risque lié à la performance de l'action sous-jacente représentée par la valeur du droit de conversion en action. Comme tout instrument d'option sur action, la valeur de ce droit fluctue en fonction de la volatilité de l'action sous-jacente et peut conduire à une baisse de valorisation en dépit d'une hausse de cette même action, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à la gestion des garanties :** L'investisseur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, l'investisseur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- **Risques liés aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :** Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- **Risque juridique :** Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.
- **Risque méthodologique lié à l'analyse extra-financière :** notre méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME repose notamment sur une analyse qualitative des données extra-financières publiées par les émetteurs et les fournisseurs de données. Un élément de subjectivité est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG et il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les informations ESG peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- **Risque de durabilité :** il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires

- **Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations :** sur les marchés des petites capitalisations, les volumes de transactions sont plus limités entraînant une liquidité moindre et une volatilité plus importante par rapport aux grands marchés, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection

Néant

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

II. Rapport de gestion

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 l'actif net de la SICAV d'EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE a progressé de 6.4% pour atteindre 9.499 millions d'euros.

Sur la période, la valeur liquidative d'EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE a progressé de 13%, comparée à un objectif de performance (50% FCI EMU 200+ 50% BB Euro Aggregate 3-5 ans) en hausse de 13.9% sur l'exercice. Cette performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

CONTEXTE DE MARCHÉ

Le 1^{er} trimestre de l'année 2025 a été marqué par de nombreux bouleversements en matière de politique économique. Mentionnons tout d'abord le fait que D. Trump se soit montré (dans un premier temps) moins agressif qu'escompté vis-à-vis de l'Europe en matière de politique commerciale. Mais le premier mois de l'année a aussi coïncidé avec un autre événement, d'une importance plus subtile. Sur la seule journée du 27 janvier dernier, la capitalisation boursière de la société Nvidia a fondu de ~590 milliards de dollars. La cause : un nouvel outil d'intelligence artificielle (IA) baptisé « DeepSeek ». Sa particularité : développé en Chine, il utiliserait a priori moins de ressources informatiques pour obtenir des résultats similaires à ceux de ses concurrents américains. Dans son utilisation, DeepSeek est semblable à ChatGpt et porte le même nom que l'entreprise qui l'a développé. Trois éléments (au moins) les distinguent toutefois. Le premier est que DeepSeek est une entreprise chinoise, contrairement aux leaders américains du domaine. Le second est que son utilisation nécessite a priori moins de ressources, pour des résultats similaires. Le troisième, sans doute le plus important, est qu'il s'agit d'un outil « open source ». Autrement dit, son fonctionnement est ouvert et transparent, permettant aux utilisateurs les plus avertis de le comprendre et de le modifier. La réponse des marchés ne s'est pas fait attendre. La domination de l'indice S&P 500 par quelques valeurs du secteur de la technologie a d'emblée été remise en question. En outre, le « moment DeepSeek » rappelle à quel point l'environnement géopolitique est multidimensionnel. La guerre au sens propre du terme. La guerre commerciale. Et, bien sûr, la guerre technologique.

Les multiples annonces effectuées par D. Trump ensuite ont peu à peu créé un environnement très incertain. Que ce soit au travers d'une rhétorique agressive envers l'Ukraine, ou les menaces d'application de droits de douane. De quoi donner le tournis pour le consommateur, dont la confiance a fortement baissé et les anticipations d'inflation augmentées. Côté politique européenne, notons en février, la victoire du Chancelier en devenir allemand, Friedrich Merz, dont le programme économique et la position pro-regain d'autonomie stratégique en Europe ont été plébiscités. Le mois suivant, l'Allemagne et l'Europe avaient choisi de se réarmer par le biais de plans dédiés. Plus généralement encore, de regagner en autonomie stratégique. Ce tournant majeur est tour à tour le fruit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les préconisations du rapport Draghi et l'attitude de D. Trump et J. D. Vance à l'égard de V. Zelensky en direct à la télévision.

L'Allemagne a donc annoncé vouloir investir massivement dans le réarmement et ses infrastructures (vertes notamment) par le biais d'un plan dédié de 500 md€ sur 12 ans et de la levée du frein à l'endettement, qui laisse entrevoir un montant total bien plus élevé encore. La Commission européenne a également dévoilé un plan de 800 md€, afin de faciliter le financement du réarmement des autres pays. Ces plans européens de réarmement s'inscrivent dans un cadre plus large de regain d'autonomie stratégique. Pour mettre en œuvre son réarmement et la décarbonation de son économie, l'Allemagne va faire travailler ses entreprises, mais aussi celles des autres pays de la zone Euro. Cela pourrait avoir des effets bénéfiques pour de nombreux pans de l'économie européenne et ainsi favoriser la réindustrialisation. En outre, des retombées positives en termes de gains de productivité sont à attendre, si ces dépenses sont en partie mobilisées dans la R&D (IA, nouveaux procédés de fabrication, efficacité énergétique...). Cependant, des freins politiques et budgétaires subsistent, notamment en France, en Italie ou en Espagne.

Au cours du 1^{er} trimestre 2025, Donald Trump a multiplié les annonces, notamment les menaces à l'encontre de ses partenaires commerciaux. L'incertitude liée à la rhétorique du Président américain a entraîné une dégradation du sentiment. La confiance des consommateurs américains a fortement diminué. Les électeurs démocrates se sont naturellement montrés pessimistes, tandis que les républicains l'ont été un peu moins, bien que leur moral ait également baissé à la marge. La perspective d'une hausse de l'inflation due à de nouveaux droits de douane inquiète. Le moral des entreprises, notamment celui des petites entreprises et des constructeurs immobiliers a aussi fortement reculé. S'agissant de l'Europe, les données d'activité se sont montrées ni bonnes, ni mauvaises. Une (timide) reprise conjoncturelle semblait même se former, grâce à la baisse de l'inflation et celle des taux directeurs.

Le 2 avril 2025, le Rubicon a toutefois été franchi avec le « Libération Day ». Lors d'une conférence de presse dédiée, Donald Trump a ainsi dévoilé les nouveaux droits de douane applicables le 9 avril au reste du monde. Le «tarif» de base est un taux universel de 10%. La plupart des pays du monde ont néanmoins écopé d'un taux personnalisé. Ainsi, en plus de ceux promulgués auparavant, la zone Euro s'est vu obtenir un taux de 20%, le Japon hérite de 24%, le Royaume-Uni de 10% et la Chine 34%. Ces taux reflètent a priori une réponse aux droits de douane appliqués par ces mêmes pays – par réciprocité donc. Pourtant, une manœuvre de rétro-ingénierie consistant à trouver la formule de calcul à partir des taux envisagés prouve le contraire. A la sortie de cette conférence, les premiers calculs faisaient état d'un taux moyen pratiqué par les États-Unis avoisinant les ~25%, contre ~2,5% à fin 2024, soit la plus importante hausse de droits de douane depuis 1890! Plus élevée encore qu'au moment de la loi Hawley-Smoot en 1930. La réaction des marchés financiers ne s'est pas fait attendre avec une baisse marquée des actifs risqués. Fidèle à sa posture « maximaliste » en vue d'obtenir des « accords », Donald Trump a peu de temps après mis en place un moratoire de 90 jours. La guerre commerciale s'est toutefois intensifiée avec la Chine sur une courte période durant laquelle les droits de douane appliqués à la Chine ont avoisiné les 150% ! La période a toutefois été propice aux négociations. Des accords partiels ont notamment abouti à une nette diminution de la facture pour le Royaume-Uni et la Chine. Donald Trump s'est érigé au rang de « personnage principal » et impose un narratif que le monde entier suit en tant que spectateur. Au cours des mois qui ont

suivi, et tout particulièrement durant l'été, les négociations ont peu à peu abouti sur des accords commerciaux entre les Etats-Unis et la plupart des autres pays. La zone Euro et le Japon ont, à titre d'exemple, bénéficié d'un taux personnalisé de 15%, moyennant quelques exemptions.

Sur la seconde partie de l'année, les statistiques économiques publiées aux Etats-Unis ont de plus en plus mis en lumière les conséquences de la politique erratique de Donald Trump. L'inflation dans les biens touchés par les droits de douane a continué d'augmenter, de manière toutefois inégale et dans des proportions moindres qu'initialement escompté. Premièrement, en raison des stocks constitués par les entreprises en amont des droits de douane. Deuxièmement, car certaines ont préféré rogner sur leurs marges, pour éviter d'avoir à passer des hausses de prix auprès des consommateurs. Troisièmement, grâce à des négociations menées avec les différentes parties prenantes. Quatrièmement, car le monde des affaires – tout comme celui des marchés financiers – a été ballotté au gré des annonces et des revirements de situation, tablant notamment sur le fait que D. Trump puisse revenir en arrière sur certaines de ses annonces (phénomène TACO, pour Trump Always Chickens Out). D'autres négociations ont également abouti, avec la Suisse notamment et des exemptions sur certains produits alimentaires ont été consentis. Au total, le taux effectif des droits de douane appliqué par les Etats-Unis au reste du monde a bondi de 2,4% fin 2024 à environ 15% fin 2025, négociations et exemptions incluses. L'inflation dans son ensemble n'a malgré tout que peu augmenté. La modération de l'inflation au sein de la catégorie des services ayant en partie compensée la hausse observée de celle des biens. Dans le même temps, le rythme de consommation des ménages américains a ralenti, sans toutefois se contracter fortement. Sans surprise, les produits les plus affectés par les tarifs ont été boudés, mais les ménages les plus aisés ont pu jouir d'un effet richesse positif dans le sillage de la hausse des marchés d'actions aux Etats-Unis en 2025. D'autre part et face au climat d'incertitude ambiant, les entreprises américaines ont réduit leurs intentions d'investissement et les petites entreprises ont fait preuve de pessimisme, notamment s'agissant de leurs perspectives d'embauches. Au sein des comptes nationaux, la faiblesse de l'investissement des entreprises a toutefois été masquée par un phénomène bien plus puissant : l'Intelligence Artificielle. On peut notamment estimer que les investissements au sens large dans le domaine de l'IA (construction de centre de données, dépenses en R&D...) ont expliqué 30% à 40% de la croissance du PIB au 1^{er} semestre. Du côté du marché de l'emploi, une dégradation à bas bruit puis progressivement plus manifeste a été constatée. Face à l'incertitude Trumpienne et en raison de la politique migratoire menée par le nouveau gouvernement, les créations d'emplois se sont raréfiées, des destructions nettes ont même eu lieu dans de nombreux secteurs privés et le taux de chômage a légèrement augmenté. En fin d'année, les Etats-Unis ont connu le plus long *shutdown* (gel des budgets fédéraux) de l'histoire, du 30 septembre au 13 novembre, causant notamment l'arrêt de la publication de la plupart des statistiques économiques publiques. Ce n'est ainsi qu'en toute fin d'année que certaines d'entre elles nous sont parvenues, moyennant de nombreux trous et choix méthodologiques imposés par la situation. L'inflation totale américaine (CPI) est ainsi passée de 2,9% sur un an fin 2024 à 2,7% en novembre 2025 (dernier point de donnée disponible au 31/12/2025). Comme mentionné précédemment, la baisse notable enregistrée sur les derniers mois de l'année s'explique principalement en raison des choix méthodologiques effectuées par le BLS pendant le *shutdown*. L'évolution mensuelle de la catégorie des loyers (~40% de l'indice des prix hors énergie et alimentation) a notamment été minorée à 0% sur les mois d'octobre et novembre, contre une variation proche de 0,3%-0,4% habituellement. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent par ailleurs sur une croissance économique proche de 2% sur l'ensemble de l'année.

En zone Euro, les données économiques sont restées résilientes, malgré les droits de douane promulgués. L'accord sur les droits de douane passé entre les États-Unis et l'UE a permis une amélioration de la visibilité, mais sa mise en application est restée un sujet de préoccupation pour les entreprises. Les retombées positives du plan de réarmement et d'infrastructures allemand sur l'économie de la zone Euro sont attendues en 2026 et le sentiment des entreprises allemandes s'est, par anticipation, considérablement redressé. Cette forme de résilience a également masqué un certain nombre de disparités. La demande privée est restée faible et inégale, l'industrie manufacturière a peiné face aux services et les pays du sud se sont démarqués de ceux du cœur de l'Europe. En parallèle, certains indicateurs avancés se sont redressés, après plusieurs années de stagnation, témoignant, en dépit des éléments mentionnés plus haut d'un début d'inflexion cyclique. Il est également impossible de passer à côté des développements politiques en France, notamment la chute du gouvernement Bayrou et la difficulté pour les partis constituant les forces en présence de définir un budget pour 2026. Il n'en demeure pas moins que la réaction des marchés de taux a été plutôt « contenue » et que ces derniers semblent désormais coutumiers du fait, après la chute du gouvernement Barnier. L'écart de taux entre la France et l'Allemagne a ainsi légèrement augmenté et son niveau actuel continue de refléter le supplément de rendement exigé par les investisseurs dans un contexte budgétaire dégradé. La nomination (à deux reprises) de Sébastien Lecornu n'a pas encore permis de trouver une solution à l'équation budgétaire, qui reste suspendue à un compromis entre les parties prenantes. En zone Euro, l'inflation totale est passée de 2,4% sur un an fin 2024 à 2,1% en novembre 2025. Les dernières prévisions du consensus disponibles à date tablent sur une croissance économique de 1,4% sur l'ensemble de l'année 2025.

L'actualité géopolitique a également été chargée en seconde partie d'année, au regard des vives tensions qui ont opposé l'Iran et Israël, ayant menée à une frappe de missiles américaine sur les trois principaux sites nucléaires iraniens, Ispahan, Natanz et Fordo. De nombreux allers retours sur le conflit entre la Russie et l'Ukraine ont également eu lieu et de multiples rencontres se sont déroulées, notamment celle entre Vladimir Putin et Donald Trump. A fin 2025, aucun accord de paix ou de cessez-le-feu n'ont néanmoins été décrétés.

Prise au piège par la politique et ses implications pour l'économie américaine, la Fed a dans un premier temps opté pour un *statu quo*, avant de favoriser l'emploi au détriment de l'inflation dans son évaluation de la balance des risques. Le signal de la reprise de l'ajustement de politique monétaire a été donné par Jerome Powell à l'occasion du Symposium de Jackson Hole durant le mois d'août. Dans le prolongement, la Fed a baissé ses taux de 0,25% le 17 septembre 2025 puis deux autres fois en octobre et en décembre. En parallèle, les pressions politiques exercées par D. Trump à l'encontre de l'institution n'ont cessé de s'intensifier. L'étai s'est resserré sur Jerome Powell (actuel président de la Fed), dont le mandat arrive à son terme en mai prochain. Au cours de l'été, la démission surprise d'une des membres du comité de politique monétaire (Adriana Kugler) a débouché sur la nomination de Stephen Miran, conseiller économique de D. Trump et architecte de la stratégie autour des droits de douane. Des accusations de fraude immobilière pèsent également sur Lisa Cook (membre votante au sein de la Fed) et le président américain a, par tous les moyens, cherché à la

renvoyer. Enfin concernant le remplaçant de J. Powell, plusieurs noms circulent, dont notamment Christopher Waller (actuel membre votant de la Fed, nommé par D. Trump en 2020), qui s'est montré favorable à la reprise de l'assouplissement monétaire. Kevin Hassett, proche conseiller économique de D. Trump, est également pressenti. A fin décembre 2025, le taux directeur de la Fed se situe ainsi sur une fourchette comprise entre 3,50%-3,75%.

La BCE a quant à elle procédé à quatre baisses de taux en 2025 et a ensuite opté pour un statu quo à partir du mois de juin 2025, en raison de la stabilité de l'inflation autour de 2% et du redressement conjoncturel semblant se dessiner. A fin décembre 2025, le taux de facilité de dépôt de la BCE se situe à 2%.

Sur la période, le taux à 10 ans américain est passé de 4,57% fin décembre 2024 à 4,17% fin décembre 2025 ; le taux à 10 ans allemand de 2,37% à 2,85% ; le 10 ans français de 3,20% à 3,56% ; le 10 ans italien de 3,52% à 3,55%. La classe d'actifs des obligations souveraines de la zone Euro a progressé de 0,6% en 2025. Les obligations d'entreprises IG et HY ont enregistré des performances respectives de 3,0% et 5,2%. Les actions de la zone Euro affichent une hausse de 23,7%. Les actions américaines ont progressé de 17,9% (en \$).

Performances 2025

FCI EMU 200 TR : +24,8%

Bloomberg EuroAgg 3-5 ans : +2,9%

Ester : +2,2%

Bloomberg EMEA Convertibles Eurozone Select Index : +14,6%

En 2025, Epargne Ethique Flexible réalise une performance de 13% contre 13,9% pour son indice de comparaison (50% FCI EMU 200+ 50% BB Euro Aggregate 3-5 ans) soit une sous-performance de 0,9%.

Les actions sont le premier contributeur à la performance de 2025, avec 11,6% et se décomposent en 12,3% apportés par les actions en direct et -0,7% pour les marchés à terme.

Les obligations sont responsables de 2,5%, décomposés en 2,7% des obligations en direct et -0,2% des futures.

Les Frais de Gestion expliquent la différence.

Exposition aux marchés actions

L'exposition au risque action a été pilotée tout au long de l'exercice. Sur l'année 2025, l'exposition aux actions de la Sicav s'est établi en moyenne autour de 58% de l'actif, au-dessus de son indice de comparaison (50%). Elle a été globalement assez volatile tout au long de l'exercice, le fonds ayant eu recours à des options de vente la plupart du temps.

L'exposition aux actions termine l'exercice autour de 60%.

La poche actions a été le premier contributeur à la performance globale avec +11,6%. Les actions en direct expliquent 12,3% auxquelles il faut retirer 0,7% obtenus par des positions optionnelles. Les dérivés sont utilisés pour piloter l'exposition aux actions de la Sicav. Le niveau de volatilité joue un rôle important sur l'intégration de puts, la stratégie étant d'acheter des options lorsque la volatilité est basse.

En contribution relative à son indice de comparaison, les actions coutent 0,8%. Le FCI Emu 200 contribuant à l'indice de comparaison qu'à hauteur de 12,4%. La performance des titres détenus par le fonds a été de 23,6% à comparer avec 24,8% pour l'indice actions.

Sectoriellement, les secteurs qui favorisent le fonds sont proches de ceux de l'indice. Sur les premiers contributeurs, il n'y a que la technologie qui apparait en 3^{ème} place pour le fonds alors que ce sont les services publics pour l'indice. Par ailleurs, la consommation discrétionnaire se retrouve en milieu de tableau pour le fonds (+1,42% de contribution) et en bas pour l'indice (+0,07%). Sur le fonds, le secteur financier est de loin le premier contributeur avec 13,1% (sur les 23,6% de performance de la poche), l'ensemble des valeurs détenues ont progressé de 59,9% sur l'année. Le secteur a notamment été porté par Banco Santander (+132,4%), BBVA (+124,2%) ou Unicredit (+94,1%). Les valeurs industrielles arrivent après avec 4,3% de contribution, +23,5% de performance. Les actions industrielles qui s'illustrent dans le fonds sont Leonardo (+97,5%), Siemens (+30%) et Safran (+40%). Avec 2,3% de contribution, les valeurs technologiques ont progressé de 12,7% dans leur ensemble avec ASML (+37,1%), Infineon (+21,2%) et Nokia (+34,6%). Un seul secteur contribue négativement alors qu'il est faiblement positif pour l'indice, il s'agit des Services de communication, les titres Deutsche Telekom et Telefonica ayant respectivement perdu 15,3% et 5,3%.

Exposition aux taux d'intérêt

La poche obligataire contribue à la performance à hauteur de 2,5% et se décompose en +2,7% sur les obligations en direct et -0,2% sur les opérations sur futures, utilisés pour piloter la sensibilité de la Sicav.

En relatif, la poche sur-performe son indice de 1,05% environ, la part obligataire de l'indice composite ne contribuant qu'à hauteur de 1,45%. La poche obligataire progresse de 6,1% à comparer avec l'indice Bloomberg EuroAgg 3-5 ans qui réalise une performance de 2,9%.

Dans le détail, ce sont les obligations convertibles qui contribuent le plus avec 1,6% et une performance globale de 9,2%, inférieure à l'indice Bloomberg EMEA Convertibles Eurozone Select Index +14,6%. On retrouve dans la sélection néanmoins, Iberdrola 27, Safran 28 et MTU 27 qui réalisent des performances de +27,4%, +13,3% ou +6,5% sur les périodes de détention mais aussi Legrand 33 -0,13% ou Nexity 28 -0,40%.

Les obligations d'entreprise contribuent à hauteur de 1.1% (sur les 13%). Malgré la hausse des taux souverains, ces dernières ont profité du repli des primes de risques obligataires qui n'ont pas tout à fait compensé la hausse des rendements souverains. La classe d'actifs a surtout profité de son portage favorable en 2025. On retrouve dans les meilleurs performeurs de l'année Aroundtown 28 (+6.2% sur la période de détention), Société Générale 30 (+5.3%) et Iliad 28 (+4.1%). Dans le bas du tableau on retrouve Intesa 31 (-0.17%), CaixaBank 28 (-0.37%) et Société générale 28 (-0.17%).

En 2025, le fonds n'a pas détenu d'obligations souveraines, les obligations d'entreprises leur étant préférées du fait du surcroît de rendement qu'elles proposent.

La hiérarchie des secteurs sur la contribution à la performance est complètement différente entre la poche obligataire du fonds et l'indice obligataire, la raison étant la présence des obligations convertibles qui ont nettement progressé du fait de la hausse de leurs sous-jacents. Les premiers contributeurs de l'indice étant les Emprunts d'Etat (1.6% sur les 2.9%), les Financières (0.68%) et les Industrielles (0.1%). Les secteurs qui se sont illustrés dans le fonds sont les Industrielles (1.85% sur les 6.1% de performance de la poche) avec les obligations convertibles Safran 28 (+13.3%), MTU 27 (+6.5%) et Schneider 30 (+4.5%). Les Services Publics arrivent après (+1.6%) avec l'OC Iberdrola 27 (+27.4%) et enfin les Financières (Société Générale 30 +5.3%, Belfius 29 +3.6%, Crédit Mutuel Arkéa 31 +3.8%). Aucun secteur ne contribue négativement au sein du fonds comme au sein de l'indice.

La stratégie de gestion sur la poche obligataire en 2025 a été de favoriser les échéances moyennes (5-7 ans), du fait de leur meilleure rémunération. Tout au long de l'année, des arbitrages ont été réalisés. Sur la poche convertible, alors que nous sommes favorables aux petites et moyennes capitalisations, le fonds a notamment favorisé les titres sur des sous-jacent moyennes capitalisations.

Les futures retirent 0.2% à la performance. Ceux-ci sont utilisés pour piloter la sensibilité du fonds aux taux d'intérêt. Sur la sensibilité, le fonds joue les mouvements du taux à 10 ans allemand qui souvent évolue dans des intervalles de taux (range). Au début de l'année, le fonds a continué, comme en 2024 à jouer le range 2-2.5% qui a été cassé en février lors de l'annonce du plan allemand ayant poussé le taux au-dessus de 2.9%. La sensibilité a alors été abaissée dans l'attente de retrouver un nouveau range. Depuis l'été le range 2.5-2.8 est joué avec baisse de la sensibilité en bas et hausse en haut. Le niveau de 2.8% a été cassé en décembre mais le mouvement n'ayant pas été violent, nous gardons cette stratégie de sensibilité. Elle a été remontée à 2.4 environ en aout, pour terminer l'année à 2.3.

Au 31/12/2025, la Sicav détient 4% pas de fonds monétaire Epargne Ethique Monétaire.

Le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficace.

Au 31 décembre 2025, la Sicav dispose d'une position longue de 8 contrats Bund mars 2026 et aucune position sur les dérivés actions. Elle a néanmoins eu recours aux options sur indice actions (puts Eurostoxx 50) tout au long de l'année.

III. Informations réglementaires

Changements intervenus en cours d'exercice

Date du changement	Nature du changement
31 03 2025	Changement de fournisseur de données ESG
12 09 2025	Suppression de l'action E

Synthèse des frais

- Part H

Frais de fonctionnement et de gestion	0.8%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement		0%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0%
Autres frais facturés à l'OPC	0%	
commissions de surperformance		0%
commissions de mouvement		0%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0.8%	

- Part P

Frais de fonctionnement et de gestion	1.8%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement		0%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0%
Autres frais facturés à l'OPC	0%	
commissions de surperformance		0%
commissions de mouvement		0%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	1.8%	

- Part I

Frais de fonctionnement et de gestion	0.8%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0%	
des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement		0%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur		0%
Autres frais facturés à l'OPC	0%	
commissions de surperformance		0%
commissions de mouvement		0%
Total facturé au cours du dernier exercice clos	0.8%	

Evolution de la valeur liquidative

Libellé	VL au 31/12/2024	VL au 31/12/2025	Nombre de parts au 31/12/2025
Part H	98,00 €	110,73 €	68 055,30
Part P	113,18 €	126,61 €	1 330,70
Part I	60 726,98 €	68 611,62 €	26,15

Principaux mouvements de la période

Libellé Valeur	Acquisitions (€)	Ventes (€)
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	2 300 099,67	1 919 306,44
INTESA 5,125 29/08/31	283 861,54	283 410,38
SAP SE	232 794,70	276 736,80
SCHNEIDER 1,97 27/11/30	252 257,51	3 940,00
INTESA 1,35 24/02/31	0,00	227 571,52
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD 3,875 11/09/34	213 959,18	7 750,00
WENDEL 2,625 27/03/26	203 358,22	0,00

Opérations portant sur des titres pour lesquels les porteurs sont informés que le Crédit Coopératif ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellé	Devise	Quantité	Valeur boursière	% Actif Net
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	347	382 609,14	4.03

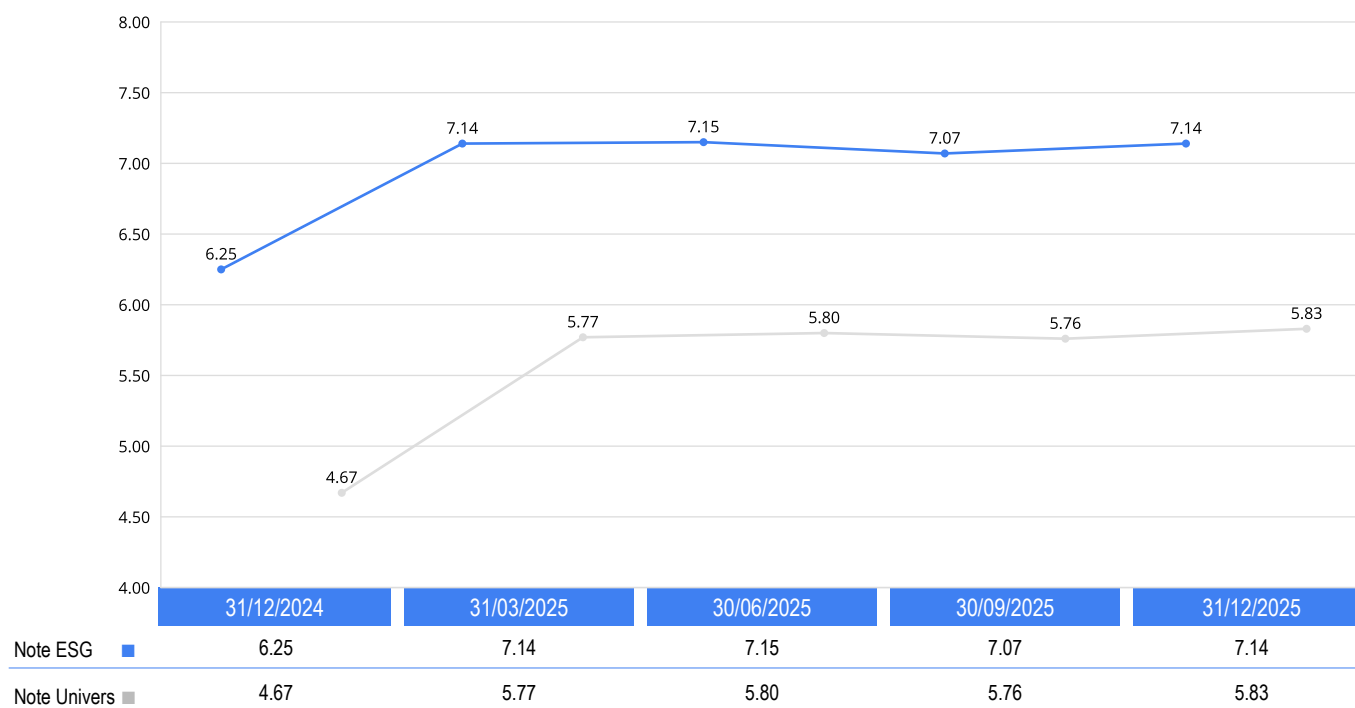
Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement « SFTR »)

Au cours de l'exercice écoulé, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Informations extra-financières

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2019/2088 (dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ») sur la publication d'informations en matière de durabilité (le « Règlement SFDR »), il est précisé qu'au 31/12/2025 en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.14 sur une échelle de 0 à 10.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 6.25 et 7.15.



Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel :

Pour l'analyse ESG du portefeuille, la société de gestion retient une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable : la note ESG de l'OPC doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

L'ensemble des informations sur la prise en compte des critères ESG dans le processus de gestion sont accessibles sur le site internet : http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Classification : il est précisé que les investissements issus de la sélection réalisée dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds en font un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le fonds relève dès lors de la définition visée à l'article 8 du Règlement SFDR.

Règlement « Taxonomie »

Pour l'application du règlement européen (UE) n° 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie »), il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, 14,95% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures exerçant des activités économiques alignées au sens dudit règlement.

Méthode de calcul des % des encours alignés sur la taxonomie :

A partir des données communiquées par les émetteurs portant sur le % du CA provenant d'activités économiques considérées comme durables, le % des encours gérés alignés est calculé selon la formule :

$$\frac{\sum(\text{Quote-part de l'actif de l'émetteur} * \text{quote-part indicateur économique aligné sur la taxonomie})}{\text{Total des encours gérés}}$$

Exercice des droits de vote

L'actif du FCP n'a pas donné lieu à utilisation de droit de vote au cours de l'exercice.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2025 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2025	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	6 404	76
Dont fixe	5 213	76
Dont accessoires	455	71
Dont variable	736	56

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet. Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice de l'OPC.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans l'OPC sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

IV. Gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration de la SICAV est composé de trois membres au moins et dix-huit au plus. Les administrateurs sont désignés pour une durée de six années.

Identité	Qualité	Dénomination personne morale	Immatriculation
Pierre RAMADIER	Président	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE
Miguel RODRIGUES	Directeur général	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE
Lucrèce Hortense MBONGO	Représentant permanent de Crédit Coopératif	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE
Bernard COLOOS	Membre du Directoire	CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DE LA FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT	784 646 606 RCS PARIS
	Administrateur	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE
	Liquidateur	SGEDU	784 646 606 RCS PARIS
	Représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment	BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	302 527 734 RCS NANTERRE
Philippe DESURMONT	Représentant permanent de Société Anonyme Générale d'Assurance sur la Vie-SAGEVIE	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE
	Représentant permanent SMA BTP	INVESTIMO	732 007 877 RCS PARIS
	Représentant permanent Investimo	BATI PREMIERE	329 518 223 RCS PARIS
Florent BERTHE	Représentant permanent de Banque du Bâtiment et des Travaux Publics	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRES
Romain HUE	Représentant permanent d'Ecofi Investissements	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE
Philippe ALBERTINI	Représentant permanent BTP PREVOYANCE	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE
		PRO BTP ERP	482 011 269 RCS PARIS
	Membre du Directoire	SOCIETE D'ASSURANCES FAMILIALES DES SALARIES ET ARTISANS VIE	332 060 854 RCS PARIS
Bernard SAGUY	Représentant permanent de la MUTAC	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	722 045 085 RCS NANTERRE

Modalités d'exercice de la Direction Générale de la SICAV

Le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

Le Directeur Général est Monsieur François LETT.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Jetons de présence

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence au titre de leur mandat

Participations aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont définies à l'article 25 des statuts.

Conventions réglementées et conventions conclues à des conditions normales

La SICAV n'a exécuté et n'a conclu aucune convention réglementée au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce, ni de conclusion de contrat relevant de cet article.

En matière de conventions conclues à des conditions normales, la liste des relations contractuelles ayant été exécutées pendant l'exercice entre la SICAV et des entités ayant un lien direct ou indirect avec des administrateurs ou des dirigeants, s'établit comme suit :

V. Rapport du Commissaire aux Comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
SICAV
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE
12, boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE

12, boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez
Associé

SICAV
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

VI. Comptes annuels

EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE

<p>COMPTES ANNUELS 31/12/2025</p>

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	5 096 362,99	4 747 663,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 096 362,99	4 747 663,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	1 609 555,84	1 747 493,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 609 555,84	1 747 493,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	2 477 980,30	2 353 697,81
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 477 980,30	2 353 697,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	382 609,14	0,00
OPCVM	382 609,14	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	7 840,00	39 285,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	9 574 348,27	8 888 139,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	27 409,09	16 441,38
Comptes financiers	18 563,00	52 735,02
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	45 972,09	69 176,40
Total de l'actif I+II	9 620 320,36	8 957 316,11

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	8 408 554,23	8 232 148,34
Report à nouveau sur revenu net	1,66	739,27
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 089 999,31	694 365,64
Capitaux propres I	9 498 555,20	8 927 253,25
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	9 498 555,20	8 927 253,25
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	7 840,00	23 310,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	7 840,00	23 310,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	113 925,16	6 752,86
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	113 925,16	6 752,86
Total Passifs : I+II+III+IV	9 620 320,36	8 957 316,11

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	142 311,63	158 975,70
Produits sur obligations	81 423,74	56 116,97
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	400,56	2 405,69
Sous-total produits sur opérations financières	224 135,93	217 498,36
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-617,30	-375,22
Sous-total charges sur opérations financières	-617,30	-375,22
Total revenus financiers nets (A)	223 518,63	217 123,14
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-76 302,45	-82 651,42
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	-1 819,32	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-78 121,77	-82 651,42
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	145 396,86	134 471,72
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 636,60	-18 189,13
Sous-total revenus nets I = (C+D)	142 760,26	116 282,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	516 805,34	504 586,51
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 863,99	-9 055,39
Frais de recherche	-273,15	-137,12
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	510 668,20	495 394,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-14 719,66	-61 384,30
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	495 948,54	434 009,70

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	435 352,91	178 880,63
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	435 352,91	178 880,63
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	15 937,60	-34 807,28
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	451 290,51	144 073,35
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 089 999,31	694 365,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'OPC a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement de 3 ans et selon une approche ISR, une performance supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 3-5 ans + 50% FCI EMU 200.

L'OPC intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion, laquelle doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement de l'OPC.

L'intensité carbone, exprimée en tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, correspond aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) produites directement par l'entreprise (scope 1), aux émissions de GES produites indirectement par l'entreprise (scope 2) et aux émissions de GES produites indirectement, en amont ou en aval, de l'activité de l'entreprise (scope 3).

Par ailleurs, l'OPC prend également en compte l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12) avec pour objectif d'obtenir un écart de rémunération non ajusté entre les sexes inférieur à celui de son univers d'investissement. L'écart est calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et la rémunération des femmes, divisée par la rémunération des hommes, selon la méthodologie de MSCI Research ESG.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	21 306 842,23	15 595 287,19	10 966 308,98	8 927 253,25	9 498 555,20
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE E en EUR					
Actif net	1 136,27	982,02	1 087,85	1 178,88	0,00
Nombre de titres	10,000	10,000	10,000	10,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	113,62	98,20	108,78	117,88	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,35	-2,18	3,95	5,68	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,56	1,23	1,31	1,53	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H en EUR					
Actif net	15 132 043,37	12 035 111,72	8 996 588,44	7 264 836,56	7 535 878,46
Nombre de titres	154 316,208	144 136,181	98 416,068	74 125,879	68 055,300
Valeur liquidative unitaire	98,05	83,49	91,41	98,00	110,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,79	-1,84	3,35	4,77	5,78
Distribution unitaire sur revenu	1,26	1,02	1,07	1,31	0,00
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,082	0,147	0,167	0,000	0,000 (1)
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	1,68
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I en EUR					
Actif net	5 793 969,49	3 234 427,67	1 676 503,66	1 438 014,99	1 794 194,12
Nombre de titres	98,920	63,920	29,920	23,680	26,150
Valeur liquidative unitaire	58 572,27	50 601,18	56 032,87	60 726,98	68 611,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 756,41	-1 128,24	2 039,80	2 933,57	3 582,01
Capitalisation unitaire sur revenu	263,93	612,51	651,06	799,62	1 042,80
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P en EUR					
Actif net	379 693,10	324 765,78	292 129,03	223 222,82	168 482,62
Nombre de titres	3 375,132	3 375,132	2 769,132	1 972,132	1 330,698
Valeur liquidative unitaire	112,49	96,22	105,49	113,18	126,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,31	-2,13	3,85	5,48	6,65
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,35	0,17	0,22	0,39	0,71

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC (arrêté du 16 décembre 2003). Sa devise de comptabilité est l'euro.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Instruments financiers

- Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

- Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un *spread* (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

- Instruments du marché monétaire :

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Valeurs mobilières non cotées : les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Parts ou actions d'OPC

- Les parts ou actions d'OPC éligibles sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier - Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en *mark-to-model* ou en *mark-to-market* à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part(s)	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services (CAC, dépositaire, délégataire comptable, distribution, avocats)*	Actif Net	Action H	0,80%
		Action P	1,80%
		Action I	0,80%
		Action E	0,80%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	2,00%
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant
Commission de sur-performance	Actif net	Appliqués à toutes les parts	20% TTC de la surperformance annuelle au-dessus de l'indice de comparaison

* Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPC et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

- Méthode de calcul des frais de gestion variables

Calculée selon la méthode indiquée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes : La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur (50% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 ans + 50% FCI EMU 200 sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

En cas de surperformance de l'OPC par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. La part des frais de gestion variables représentera 20% TTC de la différence entre la performance de l'OPC et la performance du Fonds de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à l'actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice. La période de référence est l'exercice de l'OPC. Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Elle sera acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2018.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I	Capitalisation	Capitalisation
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P	Capitalisation	Capitalisation
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	8 927 253,25	10 966 308,98
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 254 547,15	761 394,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 774 663,17	-3 523 149,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	145 396,86	134 471,72
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	510 668,20	495 394,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	435 352,91	178 880,63
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-86 046,69
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	9 498 555,20	8 927 253,25

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE E		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-10,000	-1 202,70
Solde net des souscriptions/rachats	-10,000	-1 202,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H		
Actions souscrites durant l'exercice	4 481,662	480 370,30
Actions rachetées durant l'exercice	-10 552,241	-1 084 020,70
Solde net des souscriptions/rachats	-6 070,579	-603 650,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	68 055,300	
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I		
Actions souscrites durant l'exercice	10,594	704 552,08
Actions rachetées durant l'exercice	-8,124	-540 952,80
Solde net des souscriptions/rachats	2,470	163 599,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	26,150	
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P		
Actions souscrites durant l'exercice	565,378	69 624,77
Actions rachetées durant l'exercice	-1 206,812	-148 486,97
Solde net des souscriptions/rachats	-641,434	-78 862,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 330,698	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H FR0000097560	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	7 535 878,46	68 055,300	110,73
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I FR0013242112	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 794 194,12	26,150	68 611,62
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P FR0013234283	Capitalisation	Capitalisation	EUR	168 482,62	1 330,698	126,61

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ALLEMAGNE +/-	FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	5 096,36	1 401,04	1 315,87	730,05	503,07	421,52
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	5 096,36					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		FRANCE	919,01	204,14	608,03	106,84
ALLEMAGNE	410,80	0,00	410,80	0,00	410,80	0,00
ESPAGNE	279,75	0,00	279,75	0,00	0,00	279,75
Total	1 609,56	204,14	1 298,58	106,84	1 075,04	534,52

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	2 477,98	2 477,98	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18,56	0,00	0,00	0,00	18,56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	1 020,56	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		3 498,54	0,00	0,00	18,56

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	581,00	719,44	1 177,54	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,56	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	18,56	0,00	0,00	581,00	719,44	2 198,10	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	1 494,80	0,00	114,76
Obligations et valeurs assimilées	2 070,45	407,53	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	3 565,25	407,53	114,76

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat**D1. Créances et dettes : ventilation par nature**

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	15 596,60
	Coupons et dividendes en espèces	2 812,49
	Autres créances	9 000,00
Total des créances		27 409,09
Dettes		
	Achats à règlement différé	106 841,21
	Frais de gestion fixe	6 919,41
	Autres dettes	164,54
Total des dettes		113 925,16
Total des créances et des dettes		-86 516,07

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	58 713,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 968,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 620,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations**D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			382 609,14
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	382 609,14
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			382 609,14

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	142 760,26	116 282,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	142 760,26	116 282,59
Report à nouveau	1,66	739,27
Sommes distribuables au titre du revenu net	142 761,92	117 021,86

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	0,00	15,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00	15,39
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00	15,39
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	15,39
Total	0,00	15,39
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	114 534,57	96 560,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	114 534,57	96 560,73
Report à nouveau	1,66	739,27
Sommes distribuables au titre du revenu net	114 536,23	97 300,00
Affectation :		
Distribution	0,00	97 104,90
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	195,10
Capitalisation	114 536,23	0,00
Total	114 536,23	97 300,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	74 125,879
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	1,31
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	9 788,97

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	27 269,27	18 935,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	27 269,27	18 935,07
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	27 269,27	18 935,07
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	27 269,27	18 935,07
Total	27 269,27	18 935,07
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	956,42	771,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	956,42	771,40
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	956,42	771,40
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	956,42	771,40
Total	956,42	771,40
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	495 948,54	434 009,70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	495 948,54	434 009,70
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	495 948,54	434 009,70

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00	56,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00	56,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00	56,84
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	56,84
Total	0,00	56,84
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	393 425,94	353 660,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	393 425,94	353 660,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	393 425,94	353 660,06
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	393 425,94	353 660,06
Total	393 425,94	353 660,06
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	93 669,74	69 467,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	93 669,74	69 467,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	93 669,74	69 467,01
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	93 669,74	69 467,01
Total	93 669,74	69 467,01
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 852,86	10 825,79
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 852,86	10 825,79
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 852,86	10 825,79
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 852,86	10 825,79
Total	8 852,86	10 825,79
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			5 096 362,99	53,65
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 096 362,99	53,65
Assurance			387 518,92	4,08
ALLIANZ SE-REG	EUR	417	162 838,50	1,71
AXA SA	EUR	1 667	68 280,32	0,72
GENERALI	EUR	1 270	45 402,50	0,48
HANNOVER RUECK SE	EUR	210	55 902,00	0,59
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	98	55 095,60	0,58
Automobiles			84 757,40	0,89
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	910	84 757,40	0,89
Banques commerciales			638 255,53	6,71
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	7 231	144 981,55	1,52
BNP PARIBAS	EUR	1 153	93 150,87	0,98
DEUTSCHE BANK AG	EUR	1 563	51 750,93	0,54
ING GROEP NV	EUR	2 292	55 030,92	0,58
INTESA SANPAOLO	EUR	20 777	123 020,62	1,30
KBC GROUP NV	EUR	560	62 300,00	0,66
SOCIETE GENERALE SA	EUR	447	30 717,84	0,32
UNICREDIT SPA	EUR	1 090	77 302,80	0,81
Boissons			82 202,70	0,87
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	998	54 790,20	0,58
PERNOD RICARD SA	EUR	375	27 412,50	0,29
Composants automobiles			83 794,30	0,88
FERRARI NV	EUR	151	48 123,70	0,50
MICHELIN (CGDE)	EUR	1 260	35 670,60	0,38
Conglomérats industriels			162 622,00	1,71
SIEMENS AG-REG	EUR	680	162 622,00	1,71
Construction et ingénierie			68 548,55	0,72
VINCI SA	EUR	571	68 548,55	0,72
Courrier, fret aérien et logistique			52 057,22	0,55
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	1 114	52 057,22	0,55
Electricité			278 613,80	2,93
ENEL SPA	EUR	5 874	52 143,50	0,55
EVN AG	EUR	4 200	114 030,00	1,19
IBERDROLA SA	EUR	4 463	82 409,30	0,87
LEGRAND SA	EUR	236	30 031,00	0,32
Equipement et services pour l'énergie			61 544,00	0,65
SBM OFFSHORE NV	EUR	2 512	61 544,00	0,65
Equipements de communication			48 181,08	0,51
NOKIA OYJ	EUR	8 647	48 181,08	0,51
Equipements électriques			149 631,30	1,58
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	637	149 631,30	1,58

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			174 899,20	1,84
BIOMERIEUX	EUR	592	65 297,60	0,68
ESSILORLUXOTTICA	EUR	228	61 537,20	0,65
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	1 070	48 064,40	0,51
FPI Industrielles			38 488,80	0,41
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	1 740	38 488,80	0,41
Industrie aérospatiale et défense			225 766,80	2,38
AIRBUS SE	EUR	384	76 185,60	0,80
LEONARDO SPA	EUR	820	40 311,20	0,42
RHEINMETALL AG	EUR	70	109 270,00	1,16
Infrastructure de transports			75 914,34	0,80
AENA SME SA	EUR	3 187	75 914,34	0,80
Logiciels			341 890,74	3,60
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	2 678	63 843,52	0,67
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	449	70 313,40	0,74
NEXI SPA	EUR	8 344	35 220,02	0,37
SAP SE	EUR	828	172 513,80	1,82
Machines			53 200,00	0,56
WARTSILA OYJ ABP	EUR	1 750	53 200,00	0,56
Marchés de capitaux			289 107,69	3,04
BANCO SANTANDER SA	EUR	15 008	151 130,56	1,59
NORDEA BANK ABP	EUR	8 578	137 977,13	1,45
Matériaux de construction			45 492,00	0,48
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	204	45 492,00	0,48
Produits alimentaires			31 980,00	0,34
KERRY GROUP PLC-A	EUR	410	31 980,00	0,34
Produits chimiques			110 607,54	1,16
DSM-FIRMENICH AG	EUR	639	43 937,64	0,46
KEMIRA OYJ	EUR	3 405	66 669,90	0,70
Produits de soins personnels			70 753,80	0,74
L'OREAL	EUR	193	70 753,80	0,74
Produits pharmaceutiques			106 965,20	1,13
MERCK KGAA	EUR	275	33 715,00	0,35
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	307	73 250,20	0,78
Produits pour l'industrie du bâtiment			82 612,00	0,87
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	950	82 612,00	0,87
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			390 254,37	4,11
ASML HOLDING NV	EUR	293	269 970,20	2,84
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	468	62 595,00	0,66
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	1 529	57 689,17	0,61
Services aux collectivités			200 760,68	2,11
E.ON SE	EUR	5 425	87 478,13	0,92
ENGIE	EUR	5 055	113 282,55	1,19

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux professionnels			92 020,96	0,97
BUREAU VERITAS SA	EUR	1 390	37 780,20	0,40
WOLTERS KLUWER	EUR	614	54 240,76	0,57
Services de télécommunication diversifiés			67 075,50	0,71
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	2 425	67 075,50	0,71
Services financiers diversifiés			77 772,80	0,82
ADYEN NV	EUR	25	34 375,00	0,36
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	194	43 397,80	0,46
Services liés aux technologies de l'information			164 749,61	1,73
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	774	48 638,16	0,51
PROSUS NV	EUR	2 197	116 111,45	1,22
Soins et autres services médicaux			64 996,46	0,68
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	1 327	64 996,46	0,68
Textiles, habillement et produits de luxe			293 327,70	3,09
ADIDAS AG	EUR	274	46 319,70	0,49
HERMES INTERNATIONAL	EUR	24	50 928,00	0,54
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	304	196 080,00	2,06
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			1 609 555,84	16,95
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 609 555,84	16,95
Electricité			106 835,34	1,12
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	EUR	100 000	106 835,34	1,12
Equipements électriques			254 766,81	2,68
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	200 000	254 766,81	2,68
Gestion immobilière et développement			302 127,66	3,19
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	200 000	187 371,48	1,98
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	2 500	114 756,18	1,21
Industrie aérospatiale et défense			223 425,79	2,35
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	EUR	200 000	223 425,79	2,35
Services aux collectivités			279 753,55	2,95
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	200 000	279 753,55	2,95
Services clientèle divers			238 508,63	2,51
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	4 000	238 508,63	2,51
Services financiers diversifiés			204 138,06	2,15
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	200 000	204 138,06	2,15
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			2 477 980,30	26,09
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 477 980,30	26,09
Banques commerciales			794 258,34	8,37
BANCO DE BADELL 3.5% 27-05-31	EUR	200 000	205 876,71	2,17
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	200 000	211 197,68	2,23
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 25-10-31	EUR	200 000	173 684,21	1,83
SG 3.625% 13-11-30	EUR	200 000	203 499,74	2,14

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Composants automobiles			103 217,58	1,09
OPMOBILITY 4.2955% 05-02-31	EUR	100 000	103 217,58	1,09
FPI de détail			89 555,42	0,94
KLEPIERRE 0.875% 17-02-31 EMTN	EUR	100 000	89 555,42	0,94
Gestion immobilière et développement			382 171,74	4,02
AROUNDTOWN 1.45% 09-07-28 EMTN	EUR	200 000	194 894,14	2,05
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	200 000	187 277,60	1,97
Logiciels			199 257,47	2,10
BOUYGUES 2.25% 29-06-29	EUR	200 000	199 257,47	2,10
Services aux collectivités			204 265,42	2,15
A2A EX AEM 3.625% 30-01-35	EUR	200 000	204 265,42	2,15
Services aux professionnels			199 800,29	2,10
BUREAU VERITAS 3.125% 15-11-31	EUR	200 000	199 800,29	2,10
Services de télécommunication diversifiés			198 823,86	2,09
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	200 000	198 823,86	2,09
Sociétés commerciales et de distribution			105 484,17	1,11
REXEL 5.25% 15-09-30	EUR	100 000	105 484,17	1,11
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			201 146,01	2,12
UNIBAIL RODAMCO SE 3.875% 11-09-34	EUR	200 000	201 146,01	2,12
TITRES D'OPC			382 609,14	4,03
OPCVM			382 609,14	4,03
Gestion collective			382 609,14	4,03
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	EUR	347	382 609,14	4,03
Total			9 566 508,27	100,72

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme**E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	8	0,00	-7 840,00	1 020 560,00
Sous-total 1.		0,00	-7 840,00	1 020 560,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-7 840,00	1 020 560,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	9 566 508,27
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-7 840,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	53 812,09
Autres passifs (-)	-113 925,16
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	9 498 555,20

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE H	EUR	68 055,300	110,73
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE I	EUR	26,150	68 611,62
Action EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE P	EUR	1 330,698	126,61

VII. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
SICAV
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE
22 rue Joubert - 75009 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
 Tour Eqho
 2 avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris la Défense Cedex

SICAV EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE

22 rue Joubert - 75009 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
 Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
 Headquarters:
 Tour EQHO
 2 avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex
 Capital social : 5 497 100 €
 775 726 417 RCS Nanterre



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense,

KPMG S.A.

Amaury Couplez
Associé

Dénomination du produit:
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE

Identifiant d'entité juridique: 969500IS461XV7XJRX16

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 99.8108% d'investissements durables :

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de l'exercice, le produit financier a intégré de façon systématique une stratégie d'investissement socialement responsable par l'application de la méthodologie propriétaire d'Ecofi Investissements, PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). L'application de cette méthodologie d'analyse et de notation ESG a influencé de façon significative la sélection des instruments dans lesquels le produit financier a investi et s'est déclinée comme suit :

Stratégie d'exclusions normatives et sectorielles :

L'OPC a exclu de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

Sélection des émetteurs au regard de leur note PRISME :

La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research avec une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G) :

- Pour le domaine Environnement : Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité ;
- Pour le domaine Social : Non-discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5 ;
- Pour le domaine Gouvernance : Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA, Rejet des paradis fiscaux, Rémunérations liées à des facteurs ESG.

Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équilibrés. En fonction de leur note PRISME (comprise entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés).

L'OPC a investi dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 8 et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et des OPC externes.

Gestion des émetteurs controversés :

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Par ailleurs, le produit financier a intégré l'intensité carbone dans son objectif de gestion avec pour objectif que celle-ci soit inférieure à celle de son univers d'investissement.

Le produit financier avait également pour objectif de contribuer à l'ODD 5 (égalité des sexes) des Nations Unies en veillant à avoir un pourcentage d'actifs d'alignés sur cet ODD supérieur à celui de son univers d'investissement.

Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, le produit financier avait également pour objectif de réaliser des investissements durables à hauteur de 25% de son actif net.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable ont réalisé les performances suivantes sur la période de référence :

Note PRISME

Le taux de couverture d'analyse ESG des valeurs en portefeuille a porté sur au moins 90% de l'actif net, hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, liquidités détenues à titre accessoire et actifs solidaires.

Sur la base de la méthodologie PRISME, une note par domaine E, S et G, et une note PRISME (comprise entre 0 et 10) ont été attribuées au produit financier et à son univers d'investissement. Sur la période de référence, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (7.14 contre 5.83 pour l'univers d'investissement).

Intensité et empreinte carbone :

Le produit financier a intégré, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, l'intensité carbone, calculée avec les émissions scope 1 (émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production), scope 2 (émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie) et scope 3 (autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont et à l'utilisation des biens et services en aval). Sur la période de référence, l'intensité carbone du produit financier a été inférieure à celle de son univers d'investissement (749.019821 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1169.96 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Alignement avec les ODD

Sur la période écoulée, le pourcentage d'alignement du portefeuille a été surveillé pour 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, ODD 5, ODD 7, ODD 8 et ODD 13). Le détail concernant cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Par ailleurs, le produit financier est labélisé selon le référentiel du Label ISR soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances. A ce titre, il a respecté les contraintes d'investissement décrites par le Label ISR sur la période écoulée.

Le produit financier avait plus particulièrement pour objectif d'avoir un pourcentage d'alignement sur l'ODD 5 supérieur à celui de son univers d'investissement. Sur la période écoulée le pourcentage d'alignement du portefeuille a été supérieur à celui de son univers d'investissement. Le détail concernant la performance de cet indicateur est disponible dans le reporting du produit financier.

Suivi des PAI :

Conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288, le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence figure en page suivante.

Des informations complémentaires sur les indicateurs d'impact du produit financier sont disponibles sur notre site internet.

○ **et par rapport aux périodes précédentes ?**

Note PRISME

Sur la période de référence précédente, la note PRISME du produit financier a été supérieure à celle de son univers d'investissement (6.25 contre 4.67 sur 10).

Intensité carbone

Son intensité carbone a été inférieure à celle de son univers d'investissement (749.019821 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires contre 1228.9 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires pour l'univers d'investissement).

Suivi des PAI

Le produit financier a suivi 16 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance obligatoires et deux indicateurs facultatifs. La performance de ces indicateurs sur la période de référence précédente figure en page suivante.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

Le produit financier avait pour objectif de réaliser des investissements durables ayant un objectif social et/ou environnemental à hauteur de 25% minimum de son actif net. Les investissements durables ont représenté 99.8108% de l'actif net sur la période écoulée.

Les investissements durables ont été réalisés à travers :

- des investissements en titres d'émetteurs thématiques (i.e. émetteurs qui génèrent au moins 25% de leur chiffre d'affaires avec des activités liées à au moins une des thématiques du développement durable suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des ressources et des déchets, santé et nutrition, services à la personne et éducation, testing, inspection et certification, éco-activités de la Taxonomie du label Greenfin)
- et/ou des investissements en titres d'émetteurs solidaires agréés ESUS ou répondant à l'article 2(17) du Règlement SFDR et/ou des investissements en titres d'émetteurs alignés avec le scénario climatique 1,5°C SDS de l'AIE selon la méthodologie d'ISS ESG
- et/ou d'investissements en obligations vertes ou d'utilité sociale (green bonds, social bonds, sustainable bonds certifiées selon l'ICMA).

Les émetteurs ainsi sélectionnés ont substantiellement contribué, par leur activité économique considérée comme durable selon les critères susvisés, à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux et sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sur la période écoulée, les investissements durables réalisés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social (DNSH) car ils ont été évalués et sélectionnés en fonction de leur performance ESG.

La performance des émetteurs en portefeuille a été évaluée à travers les différents pans de la démarche ISR de la société de gestion :

- la méthodologie PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur note PRISME et l'exclusion des émetteurs controversés ;
- l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion du produit financier ;
- la politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises ;
- le suivi du pourcentage d'alignement du portefeuille avec 5 ODD des Nations Unies (ODD 3, 5, 7, 8 et 13) ;
- la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte dans les différents pans de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion et notamment la méthodologie d'analyse et de notation propriétaire PRISME, la politique d'engagement actionnarial, l'intégration de l'intensité carbone dans l'objectif de gestion des OPC et le suivi de la performance des indicateurs d'impacts ESG.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies sont intégrés dans la méthodologie PRISME et le suivi des PAI sociaux.

La stratégie d'exclusions normatives et sectorielles, la note PRISME des émetteurs et le principe de gestion des controverses prennent en compte ces standards et excluent les sociétés impliquées dans des accusations de violations des principes mêmes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a suivi 16 indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne ainsi que deux indicateurs additionnels : le nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et le taux d'accidents dans les sociétés concernées.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité et Élément de mesure		Incidences N	Incidences N-1
1. Emissions de gaz à effet de serre	1.1 Emissions de GES de niveau 1 (en tonnes d'équivalents CO2)	863146.7249	1,058,462.54
	1.2 Emissions de GES de niveau 2 (en tonnes d'équivalents CO2)	373751.1607	433,429.54
	1.3 Emissions de GES de niveau 3 (en tonnes d'équivalents CO2)	19906385.99	19906385.99
	1. Emissions totales de GES	21522604.19	31,194,661.54
	2. Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	2164.046666	4471.807500
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	749.019821	1,163.48
2. Biodiversité	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0.0647694391	0.08
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en % du total des sources d'énergie)	0.5549619444	0.00119000000
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements)	0.318993495	0.895000
3. Eau	7. Part d'investissements dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones (en %)	0.0863112666	0.00
4. Déchets	8. Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	123.1383446	0.64
	9. Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	24686.55297	0.00
5. Les questions sociales et de personnel	10. Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en %)	0	0.00
	11. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (en %)	1.49E-04	0.00
	12. Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0.1122706852	
	13. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0.4232557023	0.41
6. Environnement	14. Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques (exprimée en %)	0	0.00
	15. Intensité de GES des pays d'investissement (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut)	0.0042741482	3.55
7. Social	16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	0.00
8. Eau, déchets et autres matières	17. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2 du Règlement CE n°1893/2006 (sociétés productrices de produits chimiques)	0.0001018121	0.01
9. Questions sociales et de personnel	18. Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0.0035501828	0.00

Pour plus d'informations sur la prise en compte des principales incidences négatives, vous pouvez consulter la déclaration sur les incidences négatives en matière de durabilité disponible sur https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/declaration-incidences_042021.pdf



Quels ont été les principaux investissements de ce produit ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	OPC, Liquidités & Autres	4.03	FRANCE
IBERDROLA FINANZAS SAU 0,8 07/12/27	Utilities	2.95	SPAIN
ASML HOLDING	Information Technology	2.84	NETHERLANDS
SCHNEIDER 1,97 27/11/30	Industrials	2.68	FRANCE
EDENRED 0 14/06/28	Financials	2.51	FRANCE
MTU AERO ENGINES 0,05 18/03/27	Industrials	2.35	GERMANY
BELFIUS BANK 3,75 22/01/29	Financials	2.22	BELGIUM
BANCO SABADELL 3,5 27/05/31	Financials	2.17	SPAIN
A2A 3,625 30/01/35	Utilities	2.15	ITALY
WENDEL 2,625 27/03/26	Financials	2.15	FRANCE
SOCIETE GENERALE 3,625 13/11/30	Financials	2.14	FRANCE
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD 3,875 11/09/34	Real Estate	2.12	FRANCE
BUREAU VERITAS 3,125 15/11/31	Industrials	2.1	FRANCE
BOUYGUES 2,25 29/06/29	Industrials	2.1	FRANCE
ILIAD 1,875 11/02/28	Communication Services	2.09	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

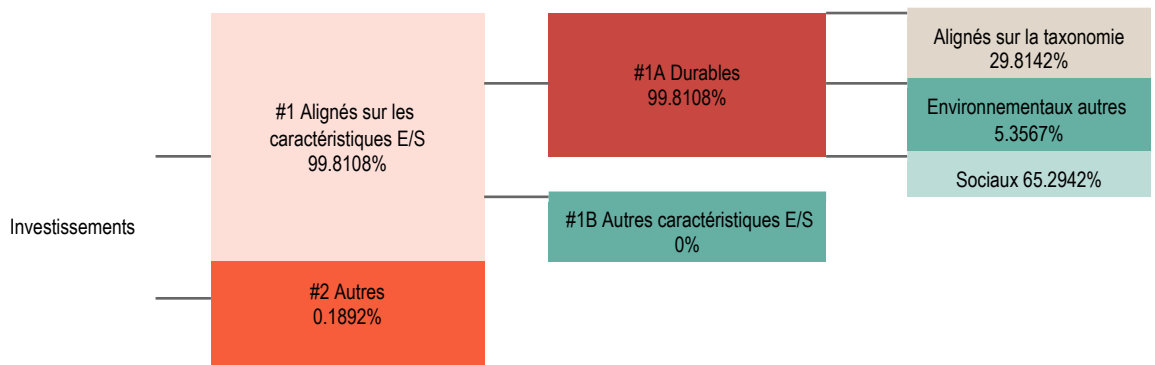
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Financials	28.06
Industrials	21.92
Real Estate	10.67
Utilities	9.83
Consumer Discretionary	7.69
Information Technology	7.11
Health Care	3.65
OPC, Liquidités & Autres	3.3
Communication Services	2.8
Consumer Staples	1.95
Materials	1.64
Energy	1.39

🌱 Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables alignés sur la taxonomie de l'UE a été de 29.8142%.

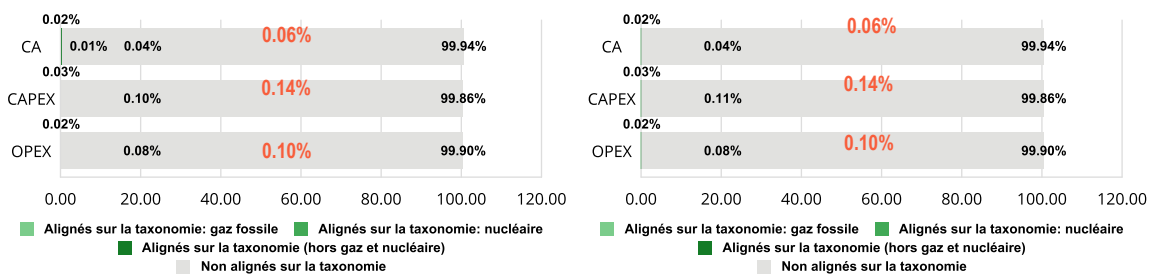
○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines (i.e. toutes les expositions souveraines) sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles sur la période de référence écoulée.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 29.8142% sur la période de référence précédente.

🌱 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'UE à hauteur de 29.8142% de son actif net. Le reste des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

🌱 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements durables répondant à des objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ont été exclus.

Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités. Ces investissements ont pris la forme d'investissements en parts ou actions d'OPC externes, titres d'émetteurs non notés d'un point de vue ESG et/ou de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des mesures de contrôles pré-trade et post-trade quotidiens ont été mises en place pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

Ce dispositif de contrôle a été déployé à travers un outil propriétaire dédié à l'analyse extra-financière et intégré à la gestion, l'outil RISE.

Avant tout investissement, les titres sélectionnés doivent répondre aux critères extra-financiers appliqués au produit financier. Si le titre ne répond pas aux contraintes du processus ISR, il fait l'objet d'un blocage avant investissement.

Pendant et après la période d'investissement, un contrôle continu des contraintes extra-financières est assuré par l'équipe ISR et le département Contrôle et Reporting.

Les analyses et notations ESG sont mises à jour régulièrement par l'équipe ISR via l'outil RISE. L'analyse ESG porte sur 90% minimum de l'actif net du produit financier.

La société de gestion a également mis en place une politique d'engagement actionnarial à travers le vote en assemblée générale et le dialogue avec les entreprises. Cette politique reflète les thèmes ESG du produit financier et favorise un comportement socialement responsable des émetteurs en portefeuille. La politique de dialogue repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prises en compte des axes d'amélioration.

La politique de dialogue avec les entreprises privilégie le dialogue constructif avec les émetteurs. Elle repose notamment sur l'Ecofi Engagement Quality Score qui permet d'évaluer la qualité des dialogues et le niveau de prise en compte des axes d'amélioration proposés.

La politique d'engagement et le rapport de vote et dialogue sont disponibles sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif durable ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.